

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL212

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE 22

À la quatrième phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots

« ces opérations »

les mots :

« les opérations de visite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.